

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI 21 AVRIL 2008**

**PRESENTS** : Mme Christelle SILVESTRE – Mr Jean BONNAMY – Mme Marion MONGOUACHON – Mr Jean-Pierre LAURIN – Mme Françoise KRÖL – Mr Ahmed KELATI – Mme Annick DROYER – Mr Gérard COMBETTE – Mme Martine GAUMET – Mr Jean-Paul DREYER – Mr Marc FINCO – Melle Aurélie GARRAUT – Mr Jacques COLLIGNON - Mme Lucette CHARPENTIER – Mr Thierry BOURCIER – Mme Catherine LANGLET – Mr Germain CAMUS - Melle Karen VANHAMME – Mr Frédéric RAVENET – Mme Christelle GUARRO ROMEU – Mr Patrick FOURNEL-HAAS – Mme Louise TRONCON – Mr Frédéric JULIEN – Mr Robert PIOTROWSKI – Mr Jean-Pierre RIFLER - Mme Laurence PORTE

**DELEGATION DE POUVOIRS** : Mme Annie SALEMBIER à Mme Marion MONGOUACHON – Mr Jacky PITAUD à Mme Louise TRONCON

**ABSENT** : Mr Eric VAUBOURG

-----

Madame le Maire souhaite bonsoir à tous et à toutes et invite à l'élection du secrétaire de séance. Aurélie GARRAUT est élue à l'unanimité et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Louise TRONCON demande à faire une déclaration préalable :

*« Lors de la séance du conseil du 14 avril dernier, les élus et le public ont quitté la salle du conseil pour assister au salon d'honneur à des projections d'éléments chiffrés de graphiques à partir desquels le correspondant de DEXIA, vous-même, Madame le Maire et Monsieur BONNAMY, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, avez effectué des commentaires. Le mot débat a même été prononcé. En tous cas, cette réunion est devenue informelle. En effet, nous avons observé que cela donnait lieu à des rapprochements entre membres du Conseil et assistance, ce que nous déplorons. Vous êtes, Madame le Maire, Présidente de la réunion et garante de la bonne tenue de l'assemblée. Ce à quoi nous vous demandons instamment de veiller ».*

Madame le Maire : c'était un exemple de mise en œuvre de la démocratie participative. Lors d'un conseil, on peut lever la séance momentanément pour avoir un dialogue et un débat. Dans un conseil municipal classique les personnes de l'assemblée ne peuvent intervenir. Chaque fois que nécessaire nous agissons de nouveau ainsi.

Madame Louise TRONCON : il nous a semblé que cette manière de faire n'entraîne pas tout à fait dans les procédures.

**COMMUNICATIONS** :

Madame le Maire : je reviens sur l'article paru dans le Point et la mise en cause de l'arrêt TGV à Montbard par un député européen : je ne partage pas du tout sa vision et défendrai notre ville. François PATRIAT et François REBSAMEN soutiennent aussi la gare TGV sur Montbard sans laquelle le pôle nucléaire serait menacé. Je travaillerai sur ce dossier très fortement.

Je reviens également sur l'article paru dans le Bien Public du 18 avril mettant en cause les projet de la municipalité qui retireraient de **l'activité à l'Hôpital de Montbard** : le Maire, citoyen de Montbard, continuera à défendre les urgences. Le danger ne vient pas des élus mais de la réforme nationale de l'hôpital.

**Communauté de Communes** : Les élections se sont déroulées vendredi soir. Le compte rendu vous a été fait dans la presse ce matin. Alain BECARD, Maire de Quincy-les-Vicomte, a été élu sans trop de surprise. Alors que Monsieur PROTTE avait publiquement affirmé et respecté un équilibre ville/campagne, le nouveau président n'a pas souhaité le faire, plaçant ainsi Montbard en seconde zone alors que la ville représente plus de 60 % de la population et 75 % de la fiscalité. Ce vote montre combien les structures intercommunales ne sont pas démocratiques. L'équilibre ne peut être préservé que par la bonne volonté de chacun ! Montbard avait accepté à la création de l'E.P.C.I. 3 places dans un bureau de 17 pour permettre aux petites communes d'être représentées, mais l'équilibre jusqu'alors avait été préservé. Il est aujourd'hui rompu. Les élus de l'opposition montbaroise ont voté au détriment de Montbard. Monsieur PERNET, Monsieur BILBOT ont été élus 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> vice-présidents, Montbard n'a que les 3<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> vice-présidences. Il faudra avec cela tirer le meilleur de la situation pour Montbard.

Madame Laurence PORTE : toute l'opposition n'était pas représentée dans ces votes.

Madame le Maire : je me rattache à la 1<sup>ère</sup> déclaration. Le scrutin est confiscatoire pour les citoyens. L'équilibre ville-campagne qui existait auparavant palliait à ce problème. Aujourd'hui le « contrat » est rompu, Montbard est mis à l'écart.

Madame Laurence PORTE : pour parler clair, ce sont essentiellement les capacités à négocier qui font la réussite d'une intercommunalité

Madame le Maire : ou nous avons un vote direct de la démocratie ou c'est la dépossession totale des petites communes. Il nous faut jouer avec certains équilibres sur nos institutions.

Madame Laurence PORTE : c'est le propre de ces institutions qu'elles puissent évoluer.

Monsieur Robert PIOTROWSKI : vous avez soutenu Alain BECARD qui ne vous a pas soutenue en contre partie.

Madame le Maire : l'opposition n'a pas joué le jeu de Montbard de manière très claire.

Madame Louise TRONCON : chacun était libre de voter pour qui lui convenait. Au motif que Montbard doit supporter 75 % des frais de la communauté de communes vous aviez déclaré : « si j'ai la présidence ... je ne demanderais qu'une vice-présidence ... ». Encore une fois vous avez parlé à la première personne.

Madame le Maire : je ne vois pas de quoi vous parlez.

Madame Louise TRONCON : Michel PROTTE avait fait en sorte de mener des négociations consensuelles. Je ne voudrais pas insister plus lourdement.

Monsieur Frédéric JULIEN voudrait intervenir sur une règle de procédure. La commission des finances aurait dû être réunie avant le vote des 4 taxes.

Madame le Maire : nous allons voter la fiscalité : vous avez été informés, on a débattu de la question toute la semaine dernière. Nous avons eu une commission des finances le lundi 14 avril avant le conseil du même jour. Nous y avons projeté une analyse financière. Nous avons proposé une réunion publique, des permanences. L'analyse a été diffusée sur le site de la Ville. Nous avons intégré tout ceci à notre équation et nous faisons la proposition d'un contrat élus/citoyens qui nous engage sur la mandature. Nous avons repris les calculs au plus juste, choisi une déliaison des taux pour protéger les plus fragiles, réduit l'effort d'un point de fiscalité (60 000 euros). En tenant compte de la réduction de 52 000 euros suite à la dissolution de la Z.I. Montbard/Fain, en prenant en compte des travaux en régie, l'augmentation des taxes se traduit par une évolution de moins de 10 % pour la taxe d'habitation.

	Taux 2007	Taux 2008	Bases	Produit	Ecart
Taxe d'habitation	15,44	16,84	5 341 000	899 424	9,07 %
Taxe sur Foncier Bâti	22,50	24,75	6 692 000	1 656 270	10,00 %
Taxe sur Foncier non Bâti	73,87	80,46	50 400	40 552	8,92 %
Taxe professionnelle	15,74	17,62	23 573 000	4 153 563	11,94 %

Le produit fiscal s'élève à 6 750 000 euros. Il sera atténué ultérieurement par l'écrêtement de la Taxe Professionnelle (environ – 200 000 euros) ce qui constitue un manque à gagner très lourd pour la collectivité. A noter que la part communale ne représente que 70 % du chiffre apparaissant sur la feuille d'impôt. Je suis très contrariée par cette augmentation de la fiscalité et même en colère d'avoir à prendre ces décisions très dures. Mais c'est la reprise d'une situation laissée par mon prédécesseur qu'il nous faut assumer. Il nous faut assainir la situation pour que Montbard puisse à nouveau rêver, réveiller notre ville, la porter, mettre en lumière ce qui se fait, les personnes qui travaillent dans l'ombre, mettre en œuvre un travail de redynamisation. Je vous propose l'examen d'un contrat élus/citoyens avec la possibilité d'une suspension de séance si l'opposition le souhaite.

Monsieur Frédéric JULIEN demande au nom du groupe Montbard Naturellement une suspension de séance et indique son regret de n'avoir pas reçu de note de synthèse pour cette séance du conseil.

Madame le Maire : j'aurais pu suspendre la séance de la semaine dernière et ne la reprendre qu'aujourd'hui. Je ne comprends pas votre attitude : j'ai offert une semaine de démocratie durant laquelle vous aviez tous les éléments à votre disposition.

Madame Louise TRONCON : peut être, mais nous découvrons ce soir votre manière de faire.

Madame le Maire : c'est un débat. Peut-être n'en n'aviez vous pas l'habitude ...

Monsieur Frédéric JULIEN : c'est une manœuvre.

Madame le Maire : c'est une question de délai. Je remercie d'ailleurs les services d'avoir travaillé encore tard ce soir pour présenter les documents.

Madame Laurence PORTE : c'est le temps du débat mais c'est un peu raide d'apprendre le montant des taux en séance. Il faut débattre certes, mais débattre avec tout un hémicycle.

Monsieur Jean BONNAMY procède à la lecture du contrat.

Monsieur Frédéric JULIEN : nous découvrons seulement les chiffres. La décision que vous prenez est lourde de conséquences.

Madame le Maire : nous n'avons pas eu de remarque cette semaine sur les éléments diffusés. L'objectif était de bien fixer les contraintes que l'on posait et d'élaborer un plan d'économies par rapport à la gestion des services. Il est difficile de pouvoir répondre pour l'instant mais je m'engage à fournir des chiffres plus précis avant la fin de l'année. En attendant, il faut réaliser une étude patrimoniale sur l'ensemble des bâtiments de la ville, faire le point sur ce qu'il est nécessaire de garder, voir avec OPH s'il y a possibilité de bail emphytéotique ... Puis il y aura lieu d'en discuter en commission pour savoir ce que l'on fait de ce patrimoine. Pour l'instant, les grands investissements seront laissés de côté. 15 millions ont été votés en budget d'investissement :

- il ne faudra garder que le strict nécessaire, mettre un maximum de lignes sur l'investissement pour récupérer la T.V.A.,
- limiter l'augmentation des frais de personnel à 4 % par an en tenant compte de l'évolution des salaires dans la fonction publique (et de l'effet GVT),
- optimiser au mieux les services et leur fonctionnement, travailler pour le bien être de nos personnels et éviter de les mettre en danger.

Selon les objectifs fixés : à chaque étape nous rendrons compte, proposerons une amélioration. En cas de recettes exceptionnelles nous baisserons les taux. La concertation est un très bon moyen.

Madame Louise TRONCON sollicite une suspension de séance d'1/4 d'heure.

Monsieur Frédéric JULIEN : 1<sup>ère</sup> remarque sur la colonne des bases du document.

Madame Louise TRONCON sur le contrat : nous l'avons réanalysé. Ce contrat a été rédigé par la majorité et nous n'avons pas d'autres commentaires à faire, c'est votre engagement. Un contrat s'étudie avant d'être passé ;

Madame le Maire : l'objectif est de retrouver l'équilibre financier.

Madame Louise TRONCON : c'est vous qui prenez la responsabilité de ce contrat.

Madame Laurence PORTE : c'est important de peser les mots. Je regrette d'avoir à découvrir ce document aujourd'hui. Sur les objectifs et les engagements, même si je regrette de n'avoir pu les analyser, ceux-ci me semblent cohérents. Je ne reviendrai pas sur l'emploi de collaborateur de cabinet alors qu'il est question de limiter les frais de personnel. Votre programme n'est pas très rose même s'il est cohérent et puisqu'un effort est nécessaire, il faut faire feu de tout bois. L'équipe municipale s'est engagée à faire des économies. Or, vous avez voté une enveloppe indemnitaire des élus au taux maximum. J'ai calculé le montant de vos indemnités sur 6 ans cela représente 120 000 euros. Avec cette somme vous pouvez réaliser un skate-park, une partie de boulo-drome, aider la M.J.C. C'est une goutte d'eau mais ce serait tout à l'honneur des élus et en rien anecdotique. Le Maire de Tonnerre a décidé d'une baisse de 20 % de ses indemnités. Je suis prête pour ma part à renoncer à ma formation d'élue. Pour les contribuables, vous annoncez qu'il n'y aurait pas de nouvelle augmentation de taux entre 2009 et 2014. Vous n'avez cessé de marteler que l'impôt avait considérablement augmenté que c'était une raison de fuite des habitants. Mais dès votre arrivée aux commandes vous actionnez le levier de l'impôt. Vous êtes votre propre adversaire. Je vous conseille de ne pas augmenter l'impôt dans la précipitation dans le contexte actuel du pouvoir d'achat. C'est un choix dont vous porterez la responsabilité. A Châtillon, à Tonnerre les 4 taxes sont stables et inférieures à celles de Montbard. Dans ces conditions, une famille fera-t-elle le choix de s'installer à Montbard ?

même s'il n'y a plus d'augmentation après 2008. Les montbardois s'en souviendront, ils ne sont pas plus bêtes que les semurois.

Madame le Maire : Vous comparez avec d'autres villes. Mais comment peut-on comparer ? Il y a urgence à rétablir la situation et je ne fais pas un travail sur l'amnésie des contribuables : vous répondez par la polémique sur de la démocratie participative.

Sur les indemnités des élus : j'ai choisi le taux maximum pour répartir sur un maximum de conseillers pour avancer sur les dossiers de la commune. Etre élu est sans doute un sacerdoce mais il est juste d'avoir une compensation pour les frais occasionnés et les pertes éventuelles de revenus ou congés payés. Il n'y aura pas de frais de représentation en plus.

Le levier fiscal n'est pas facile à actionner. J'hérite d'une situation. Il faut jouer sur un ensemble pour dégager des marges de manœuvre. On est obligé de faire un effort de fonctionnement. On ne peut y échapper pour relancer la ville.

Madame Laurence PORTE : point 4 du contrat : « démocratie participative ». Par deux fois vous avez utilisé le terme de polémique ... la polémique c'est la guerre.

Madame le Maire : reparler pour la 3<sup>ème</sup> fois d'un sujet (le poste de Cabinet) dont je vous ai donné les tenants et les aboutissants, c'est de la polémique.

Madame Laurence PORTE : non. Vous ne voulez pas comparer les villes. Tonnerre à une dette de 2 000 € / habitant. Un contrat n'est valable que quand il a été fait en concertation, qu'il est le fruit d'un échange, on ne peut faire cela de manière aussi cavalière.

Madame le Maire : il répond à l'échange que nous avons eu toute cette semaine dans le délai supplémentaire accordé par la Sous-Préfecture.

Monsieur Jacques COLLIGNON : il serait bon de rester dans la courtoisie.

Madame Laurence PORTE : je n'ai pas encore employé le mot de Cambronne au sein de ce conseil (*il m'a semblé l'entendre ...*). A l'attention de Monsieur RAVENET : mais il est normal que le valet de pique ait à défendre sa dame de cœur.

Monsieur Frédéric RAVENET : on n'est pas dans un concours de belles paroles. Je refuse de relever le gant.

Madame le Maire : je voudrais que l'on puisse formellement s'engager sur ce contrat qui sera inscrit au compte rendu de cette assemblée. Il est important de voter l'adhésion à ce contrat.

Madame Louise TRONCON : ce contrat élus/citoyens vient étayer le vote de la fiscalité mais il a été rédigé par la majorité. Nous n'avons pas eu le temps de l'amender. C'est un contrat entre deux parties, mais décidé de manière unilatérale.

*Vote sur ce contrat : 22 voix pour, 5 non participations au vote (Groupe Montbard Naturellement), 1 abstention (Mme Porte).*

## 01 - VOTE DE LA FISCALITE (Présentation Mr Jean BONNAMY) :

Les taux s'appliquent sur la part communale.

Monsieur Frédéric JULIEN : je ferai une autre proposition d'une augmentation de 2 % par an. Nous voterons contre l'augmentation des taux tels que vous les proposez, beaucoup trop lourde pour les montbardois.

Madame le Maire : je suis tout à fait d'accord. C'est très lourd pour les habitants. Nous avons présenté jeudi votre proposition.

Monsieur Frédéric JULIEN : mais vous avez assorti celle-ci de vos propres calculs. J'ai fait avec nos colistiers les calculs sur la base du compte administratif.

Madame le Maire : vos résultats étaient tronqués ce que nous avons vu avec DEXIA qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause dans leur analyse financière. Je n'ai pas le moindre doute sur cela. Le constat est partagé largement : la situation est très difficile et il faut la rétablir dans un contexte national lui-même très difficile. La seule chose discutable c'est le choix tactique que l'on a déterminé. Si on fait une augmentation de 2 % par an, c'est l'explosion de l'endettement au final. Si on retient la proposition faite l'autre jour par Monsieur VAUBOURG d'une pression sur 2 ans et non sur 1 an, on continue l'endettement et on perd du temps sur la remontée de la pente. Ensuite on cherche des marges de manœuvre. Réduction des frais de fonctionnement, des charges de personnel ..., recherche de produits exceptionnels. Si on retrouve l'équilibre on diminue les impôts ou on fait des choix d'investissement. Si on veut relancer le musée, voir si on peut l'envisager, s'engager sur du court terme et du moyen terme, il faut d'abord dégager des marges.

Monsieur Frédéric JULIEN : c'est la projection que vous faites que je conteste.

Madame le Maire : ceci a été fait par un spécialiste de la comptabilité publique.

Monsieur Frédéric JULIEN : je ne suis pas d'accord sur vos conclusions. C'est pour cela que je vous demande le détail de vos chiffres.

Madame le Maire : on était à votre disposition toute la semaine.

Monsieur Jean-Pierre LAURIN : il y avait une réunion publique jeudi. On ne vous a pas entendu, des permanences auprès de Jean BONNAMY, vous n'êtes pas venu non plus.

Madame Louise TRONCON : Mr JULIEN avait déjà fait ses commentaires le 14 avril.

Monsieur Jean-Pierre LAURIN : ça ne nous fait pas plaisir de « sortir » des taux comme cela.

Madame Louise TRONCON : les collectivités où les socialistes ont été élus procèdent souvent de cette façon.

Madame Laurence PORTE : on se renvoie à la figure chiffres et analyses. Je répèterai pour ma part la même chose : voter aussi rapidement l'augmentation des taux est imprudent. Il aurait fallu faire un véritable audit, pas par un banquier juge et partie. On ne s'est pas donné le temps de l'analyse. Il y a trop de précipitation.

Madame le Maire : le temps nous ne l'avons pas, nous avons l'obligation de voter les taux et en principe, c'était avant le 15 avril. Quant à l'audit, il ne semblait pas judicieux de faire une dépense supplémentaire. DEXIA était tout à fait habilité. Nous proposerons quelque chose avant la fin de l'année.

Madame Laurence PORTE : votre choix est clair. Augmentation des taux. Point.

Monsieur Jean-Pierre RIFLER : je n'ai pas compris ce qu'était la démocratie participative, sinon être d'accord avec vous.

Madame le Maire propose de voter les 4 taxes.

*La délibération est adoptée par 22 voix pour et 6 voix contre (Groupe Montbard Naturellement et Ensemble pour Montbard).*

Monsieur Jean BONNAMY c'est du déni et de la lâcheté que de refuser de reconnaître la réalité. Vous ne voulez pas reconnaître la situation catastrophique de Montbard. Couper des rubans, boire du champagne, on peut tous le faire. Vous refusez aujourd'hui de prendre une décision. C'est cela la lâcheté alors qu'il y a eu des alertes depuis 4 ans.

Madame Louise TRONCON : vous portez des jugements de valeur : on vous les laisse. Nous sommes plusieurs à avoir siégé dans cette salle et jamais Michel PROTTE n'a parlé ainsi, mais avec respect des gens sans jamais exprimer de jugement de valeur.

Madame le Maire : l'échange un peu musclé n'enlève rien à la démocratie mais nier le constat, non.

Madame Laurence PORTE : je ne peux pas ne pas réagir aux propos de Monsieur BONNAMY. Déni et lâcheté : je prends connaissance des chiffres et j'ai voté contre les taux, je me sens visée. Je trouve inadmissible qu'une telle charge fiscale pèse à nouveau sur les montbardois. Continuez cette politique dissuasive et vous aurez du mal à retenir ceux qui voudront quitter Montbard.

## **02 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 :**

Monsieur Jean BONNAMY : le vote des taux va nous apporter 6 750 000 de produit fiscal, 750 000 seront virés sur la section d'investissement. Cette somme viendra en diminution des emprunts futurs. Dotations : concernent l'actualisation des dotations de l'Etat, on pourra en parler en commission.

Madame le Maire : remarque sur la D.M. : cette DM ne prend en compte que le vote des taux. Dans une DM prochaine on tiendra compte de la répercussion de l'écrêtement fiscal de la T.P. des entreprises et de la refonte du budget d'investissement.

*La D.M. est adoptée par 22 voix pour et 6 voix contre (Groupe Montbard Naturellement et Ensemble pour Montbard).*

*La séance est levée à 21 h 45.*

Le Maire,

Christelle SILVESTRE